

les qu'il fallait assurer à la Belgique alors qu'une formidable tourmente menaçait son existence » (1).

* * *

Considérée dans la perspective de l'histoire, la politique d'indépendance de la Belgique entre les deux guerres mondiales se caractérise par une continuité que domina le souci de l'unité nationale ; si ses modalités subirent quelques modifications, ce ne fut que dans la mesure où elle eut à s'adapter aux transformations d'une conjoncture européenne à laquelle elle était liée.

(1) Belgique. La relation officielle des événements 1939-1940, p. 28.

LECTURE

La monnaie grecque et les problèmes de la circulation monétaire

par LÉON LACROIX,
Correspondant de la Classe.

La monnaie grecque a toujours joui d'un grand prestige. Elle le doit tout particulièrement à ses mérites artistiques. Il convient, cependant, de se rendre compte que cette monnaie est autre chose qu'un simple objet de collection. Les pièces que nous admirons aujourd'hui dans les médailliers étaient destinées à circuler. Elles avaient une fonction bien précise, qui est de faciliter les échanges, et elles intervenaient effectivement, soit dans le commerce local, à l'intérieur de la cité, soit dans le commerce international, dans les relations entre les villes.

Comment ces monnaies se présentent-elles ? Leur aspect est quelque peu différent de celui que revêtent les espèces métalliques dont nous nous servons aujourd'hui. Fabriquées à l'aide d'instruments perfectionnés, nos monnaies ont la forme d'un disque plat et elles se laissent aisément empiler. Les pièces antiques sont en général plus épaisses, de forme irrégulière, souvent pourvues d'un relief assez accentué. Nos monnaies portent aussi des indications qui permettent d'en connaître immédiatement la valeur : un chiffre suivi du nom de l'unité monétaire. Ces indications, indispensables sur une monnaie fiduciaire, font généralement défaut sur les monnaies grecques. Celles-ci, en effet, qu'elles soient en or, en argent ou en électrum, ont une valeur intrinsèque. Elles représentent une certaine quantité de métal précieux, que l'État met en circulation à un cours déterminé en y apposant son estampille. La monnaie primitive était évidemment un lingot et on peut dire de la monnaie grecque qu'elle est restée fidèle à ses origines.

Mais, si l'on compare les monnaies de la Grèce antique à nos espèces métalliques, il est encore un autre aspect qui ne peut manquer de retenir l'attention. Quand on examine les monnaies grecques contenues dans un médaillier, on est surpris de la diversité des numéraires frappés à la même époque et dans une aire géographique relativement limitée. Il convient de se rappeler à ce sujet que la Grèce antique n'a pas connu d'unité politique. A proprement parler, il n'y a jamais eu dans l'antiquité de monnaie grecque, si l'on entend par là une monnaie émise par une communauté groupant l'ensemble des Hellènes. L'expression « monnaie grecque » désigne en fait des monnaies frappées par des cités qui sont des États autonomes. Il ne faut pas oublier, en effet, que la monnaie n'est pas seulement un instrument commode, propre à faciliter les échanges et à satisfaire aux exigences de la vie économique. Elle répond aussi à des préoccupations politiques. La frappe du numéraire est une des marques essentielles de la souveraineté. Les petites cités de la Grèce ancienne tenaient à manifester leur indépendance et chacune d'entre elles prétendait posséder son propre monnayage. Il en résulte une grande diversité et, pour reprendre l'expression utilisée jadis par Théodore Reinach, une véritable « anarchie monétaire » (1).

Voici, emprunté au poète comique Diphilos (2), un exemple des transactions qui devaient se produire quotidiennement sur le marché aux poissons à Athènes :

« Si tu demandes : « Combien ce loup de mer ? », il (le marchand) répond : « dix oboles », sans préciser de quelles oboles il s'agit. Ensuite, quand tu lui comptes l'argent, il exige des pièces d'Égine ; mais, s'il doit rendre de la menue monnaie, il rend de l'argent attique. Et, dans les deux cas, il retient son bénéfice ».

Pour comprendre la signification de ce passage, il faut se rappeler que l'obole attique valait seulement les 7/10 de l'obole éginétique. Les deux espèces d'oboles, éginétiques et attiques, circulaient simultanément sur le marché d'Athènes, ce qui faisait

(1) Voir Th. REINACH, *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs*, Paris, 1911 (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVIII, 2^e partie).

(2) DIPHILOS, fr. 66, II, p. 563 Kock (= ATH., VI, 225 b).

l'affaire des changeurs et des commerçants peu scrupuleux. Pareil régime nous paraîtrait aujourd'hui difficilement acceptable. Mais les anciens s'en accommodaient. Notre moyen âge occidental a du reste connu des régimes tout aussi anarchiques. Encore aujourd'hui, il existe, dans un pays voisin, un système de poids, de mesures et de monnaies essentiellement différent de celui qui a été adopté par la majorité des États.

Il faut bien admettre qu'en matière de circulation monétaire, les Grecs se montraient moins exigeants que nous. Les pièces usées continuaient à circuler, même quand elles avaient perdu une partie de leur poids, et les monnaies les plus diverses, vieilles ou nouvelles, pouvaient ainsi se trouver réunies dans les boîtes des changeurs et dans les boutiques des marchands. Pour évoquer une situation du même genre, il me suffira de faire appel aux souvenirs de Gustave Schlumberger. Dans sa jeunesse, l'illustre savant, qui habitait alors la ville de Pau et qui s'était déjà pris de passion pour la numismatique, s'en allait, les jours de marché, chez les commerçants, qui lui ouvraient leurs tiroirs.

« Aujourd'hui, écrit Schlumberger (1), où nous n'avons plus qu'une monnaie unique, on se ferait difficilement une idée de l'extraordinaire macédoine de pièces de cuivre de toutes sortes que pouvait contenir, vers le soir, un de ces grands tiroirs de magasin, alors que la foule de paysans des environs avait passé, dans la journée, à l'épicerie Malan ou à la mercerie Cazalis. A côté des sous flambant neufs de Napoléon III, des sous et liards déjà plus frustes des deux Républiques et de Louis XVI (les Bourbons des deux branches du XIX^e siècle en ont relativement fait peu frapper), on y trouvait des pièces de cuivre de tous les rois d'Espagne, des papes, des rois de Portugal, de tous les princes d'Italie, Piémont, Lombardie, Naples, puis des jetons très nombreux, français et étrangers ; surtout une immense quantité de bronzes des empereurs romains, déterrés par la charue des paysans, presque toujours très frustes, aussitôt remis en circulation. Tout était accepté. J'ai vu, dans ces extraordinaires tiroirs, jusqu'à quelques pièces grecques antiques et beaucoup de pièces celtibériennes, frappées par les populations d'Espagne

(1) G. SCHLUMBERGER, *Mes souvenirs, 1844-1928*, I, Paris, 1934, pp. 38-39.

avant et après l'occupation romaine... De même, les pièces d'argent qui circulaient appartenaient à toutes les nations de la terre. Aucune n'était refusée. J'ai vu, dans des sacs de pièces de cent sous, jusqu'à vingt sortes d'écus d'origine différente, depuis les belles espèces du roi Murat jusqu'aux *scudi* des papes Pie VI ou Pie VII ».

Cette multiplicité des espèces devenait particulièrement gênante dans les relations internationales. C'est ici qu'interviennent les remèdes étudiés jadis par Théodore Reinach. On pouvait recourir à des monnaies dont le prestige était suffisamment reconnu, telles que les « chouettes » d'Athènes. Ces monnaies avaient cours sur le marché international et leur rôle peut être comparé à celui que nous attribuons aujourd'hui à la livre ou au dollar. Il existait aussi des unions monétaires. Pour citer un exemple bien connu, deux villes d'Asie Mineure, Phocée et Mytilène, se sont entendues vers le début du IV^e siècle pour « émettre à tour de rôle des monnaies d'électrum de même titre et de même poids, destinées au commun usage des deux populations »⁽¹⁾. Enfin, les confédérations politiques possèdent le droit de battre monnaie et les monnaies qu'elles émettent ont évidemment un pouvoir circulatoire plus étendu que celui des monnaies municipales. Ces confédérations sont nombreuses et il en existe de différents types. Les unes groupent les villes d'une même région et peuvent ainsi couvrir un territoire assez étendu. C'est le cas des confédérations arcadienne, béotienne, eubéenne, etc. D'autres sont des associations restreintes, qui se limitent parfois à une union entre deux cités⁽²⁾. On notera que bon nombre de ces associations restreintes nous sont connues uniquement par le témoignage des monnaies. Dans certains cas, on a pu se demander s'il s'agit d'une union monétaire ou d'une alliance politique⁽³⁾.

De toute manière, la portée de ces conventions locales était évidemment assez limitée. Au V^e siècle avant J.-C., Athènes

⁽¹⁾ Th. REINACH, *op. cit.*, p. 3. Pour l'inscription, voir M.N. TOD, *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, II, Oxford, 1948, n° 112.

⁽²⁾ Sur les sympolities unissant un petit nombre de cités, voir L. ROBERT, *Villes d'Asie Mineure*, 2^e éd., Paris, 1962, p. 54 ss.

⁽³⁾ Voir l'exemple de Byzance et Chalcédoine, cité par L. ROBERT, *op. cit.*, p. 65, n. 6.

avait conçu un projet beaucoup plus ambitieux, qui consistait à imposer à ses alliés l'usage de ses poids, de ses mesures et de ses monnaies, programme fort vaste, dont l'exécution devait évidemment se heurter à de sérieux obstacles. Il fallait, en effet, obliger les villes alliées à fermer leurs ateliers monétaires. Il fallait en outre retirer de la circulation toutes les monnaies locales et les remplacer par de l'argent attique. Le texte du décret spécifie, du reste, qu'il s'agit uniquement de l'argent ; la décision ne visait donc pas l'électrum frappé par les cités d'Asie Mineure, Cyzique, Phocée et Mytilène.

Il reste à déterminer la date du décret, problème difficile à résoudre et sur lequel on n'a pas réussi jusqu'à présent à se mettre d'accord. Selon les uns, le décret sur l'unification de la monnaie athénienne devrait se situer vers 450 avant J.-C. et il aurait eu pour conséquence immédiate la fermeture d'un certain nombre d'ateliers monétaires⁽¹⁾. Pour d'autres, le décret daterait d'une époque plus récente. Certains le placent vers 425 et ils y voient une manifestation de l'impérialisme athénien, au moment où la politique de la cité était entre les mains de Cléon⁽²⁾.

Quelle que soit la solution que l'on adopte, on doit bien admettre qu'une mesure de ce genre devait rencontrer une vive opposition, car elle portait atteinte aux droits de la souveraineté. Mais il n'en est pas moins vrai que, si ce programme avait été effectivement appliqué, la Grèce aurait été pourvue, dès le V^e siècle, d'une véritable monnaie internationale et qu'elle aurait ainsi réalisé un progrès considérable dans le domaine des échanges et de la circulation monétaire.

En fait, le problème de l'unification de la monnaie se pose encore de nos jours et il nous arrive de chercher à le résoudre en projetant la création d'une monnaie européenne. Dans la Grèce ancienne, la monnaie attique ne cessa de bénéficier d'un prestige considérable. Fait significatif : quand Alexandre le Grand instaura son monnayage, il adopta l'étalon attique. Cette

⁽¹⁾ Voir E.S.G. ROBINSON, *The Athenian Currency Decree and the Coinage of the Allies*, dans *Hesperia*, suppl. VIII (1949), p. 324 ss.

⁽²⁾ Voir H.B. MATTINGLY, *The Athenian Coinage Decree*, dans *Historia*, 10 (1961), p. 148 ss. ; *Athenian Finance in the Peloponnesian War*, dans *Bull. de corr. hellén.*, 92 (1968), p. 463.

monnaie athénienne connu, cependant, au cours de sa longue histoire, des moments particulièrement difficiles. Je voudrais évoquer devant vous l'un de ces épisodes, sur lequel les textes littéraires nous apportent d'intéressants témoignages.

On sait que les Athéniens tiraient des mines du Laurion l'argent nécessaire à la frappe de leurs « chouettes ». Quelques années avant Salamine, à la suite de la découverte du filon de Maronée, les ressources métalliques de la cité s'accrurent dans de telles proportions que l'on fut sur le point de procéder à une distribution des revenus miniers. Il fallut l'intervention de Thémistocle pour que le peuple consentît à prendre d'autres dispositions et que l'argent fût affecté à la construction d'une flotte (1).

Ces ressources minières n'empêchèrent pas la cité de connaître un jour une grave crise monétaire. On était en pleine guerre du Péloponnèse. Les Lacédémoniens avaient occupé Décélie et ils soumettaient Athènes à un véritable blocus. En rapportant ces événements, Thucydide signale que vingt mille esclaves s'étaient enfuis, pour la plupart des artisans (2). On peut supposer qu'une partie d'entre eux, tout au moins, provenaient des mines du Laurion, où ils constituaient une main-d'œuvre indispensable. En 407 avant J.-C., les Athéniens en furent réduits à faire fondre les Victoires en or qu'ils avaient consacrées en de meilleurs jours à la déesse Athéna et ils durent battre monnaie avec le métal ainsi récupéré.

Des exemplaires de ces monnaies d'or sont parvenus jusqu'à nous. Les statères offrent les types habituels de la monnaie athénienne : la tête d'Athéna casquée au droit, la chouette et le brin d'olivier au revers avec, pour particularité, un rameau d'olivier disposé à droite de la chouette. En même temps que ces statères, qui pèsent 8,60 gr et dont la valeur correspond à 24 drachmes d'argent, on a frappé dans le même métal des pièces divisionnaires, drachmes, trioboles, dioboles et oboles (3). Mais la frappe de l'or ne suffisait pas à résoudre tous les pro-

(1) Voir J. LABARBE, *La loi navale de Thémistocle*, Paris, 1957 (= *Bibl. de la Fac. de phil. et lettres de l'Univ. de Liège*, 143), p. 10 ss.

(2) THUCYDIDE, VII, 27, 5.

(3) Voir E.S.G. ROBINSON, *Some Problems in the Later Fifth Century Coinage of Athens*, dans *ANS, Museum Notes*, 9 (1960), p. 1 ss., pl. I, 9-12 ; II, 1-4.

blèmes et les Athéniens furent obligés de recourir à une véritable monnaie de nécessité. Il s'agit de pièces de bronze, recouvertes d'une mince feuille d'argent. Elles avaient ainsi l'apparence de tétradrachmes et de drachmes, mais elles ne pouvaient évidemment circuler que pour une valeur nominale et conventionnelle. Aristophane fait allusion à ces événements dans un passage célèbre de sa comédie les *Grenouilles* (1) :

« Souvent nous avons eu le sentiment que notre cité en use avec les bons et honnêtes citoyens comme avec la vieille monnaie (d'argent) et les nouvelles pièces d'or. Ces monnaies, de bon aloi, reconnues comme les meilleures de toutes les monnaies, seules bien frappées et bien sonnantes et qui ont cours partout chez les Grecs et chez les barbares, nous avons cessé d'en faire usage pour employer ces méchantes pièces de bronze (*τοῖς πονηροῖς χαλκίοις*), frappées d'hier et d'avant-hier et qui sont si mal frappées ».

Ces mauvaises pièces, condamnées par le poète comique, compromettaient gravement le crédit de la monnaie athénienne et elles furent retirées de la circulation dès que la situation de la cité fut quelque peu rétablie. Ici encore, on peut invoquer le témoignage d'Aristophane. Dans un passage de *l'Assemblée des femmes* (2), le poète nous met en présence d'un Athénien qui vient de vendre du raisin et qui se rend au marché pour y acheter de la farine. Selon l'habitude de l'époque, il a glissé « dans sa mâchoire » (*εἰς τὴν γνάθον*) le produit de sa vente, qui consistait en pièces de bronze (3), et il va prendre possession de la marchandise quand il entend le héraut proclamer : « Que personne désormais n'accepte aucune pièce de bronze ; l'argent seul a cours ».

La situation économique d'Athènes au cours de cette période trouve évidemment son explication dans les événements politiques et militaires. Mais on peut émettre d'autres remarques au sujet de cette crise monétaire. Dans un système où l'on utilise effectivement de l'argent pour fabriquer la monnaie, l'absence

(1) ARISTOPHANE, *Grenouilles*, v. 718 ss. Voir le commentaire de J. TAILLARDAT, *Les images d'Aristophane*, Paris, 1965, § 682.

(2) ARISTOPHANE, *Assemblée des femmes*, v. 821-822.

(3) Sur ces pièces de bronze, qui devaient être de très petit module, voir E.S.G. ROBINSON, *op. cit.*, p. 14.

de ce métal oblige la cité à recourir à des expédients. La frappe de l'or est un de ces expédients, car l'or est prélevé sur les offrandes contenues dans les sanctuaires. Quant à la frappe du bronze, on la considère, à cette époque tout au moins, comme une mesure temporaire, à laquelle on renonce dès que l'argent est remis en circulation.

On peut appliquer ces observations à la plupart des villes de la Grèce proprement dite. L'or y est rare et la frappe de ce métal est un fait exceptionnel. Quant au bronze, il n'apparaît dans beaucoup de villes qu'à l'époque hellénistique ; il n'a guère de valeur intrinsèque et il sert surtout à la circulation locale. La situation est évidemment différente dans les régions où l'on dispose d'autres ressources métalliques. En Asie Mineure, certaines villes ont continué à frapper des pièces d'électrum et, à Cyzique, ces émissions se prolongent jusque vers le milieu du IV^e siècle. Dans l'empire des Perses, on frappe à la fois l'or et l'argent, sans que l'on puisse parler du reste d'un véritable bimétallisme, au sens moderne du terme, c'est-à-dire d'un système où la loi impose une relation fixe entre les deux métaux les rendant ainsi interchangeables (1).

Les ressources métalliques sont donc déterminantes. Elles varient selon les régions, mais aussi selon les circonstances. Devenu maître des mines du Pangée, Philippe de Macédoine est en mesure de frapper à la fois l'or et l'argent. Une nouvelle étape est franchie avec Alexandre le Grand, car nous voyons pour la première fois le même numéraire circuler librement sur tout le territoire d'un empire. C'est là une sorte de révolution dans l'histoire de la monnaie grecque qui, comme je l'avais rappelé précédemment, s'était toujours montrée rebelle aux tentatives d'unification.

Au début de cet exposé, j'attirais votre attention sur la forme de la monnaie grecque et sur les particularités qui la distinguent de nos propres monnaies. Je voudrais revenir sur cette question

(1) Sur cette question, voir D. SCHLUMBERGER, dans R. CURIEL et D. SCHLUMBERGER, *Trésors monétaires d'Afghanistan*, Paris, 1953 (= *Mémoires de la délégation française en Afghanistan*, 14), p. 16 ; G. LE RIDER, *La numismatique grecque comme source d'histoire économique*, dans *Études archéologiques. Recueil de travaux publiés sous la direction de P. Courbin*, Paris, 1963, p. 176.

en considérant maintenant les types monétaires, dans la mesure tout au moins où le choix des motifs qui décorent le numéraire peut avoir quelque rapport avec les problèmes de la circulation.

Les types qui ornent le numéraire en garantissent la valeur et ils ont à cet égard une importance considérable. Ainsi s'explique que l'on veuille à conserver à certaines monnaies un aspect pour ainsi dire immuable. L'exemple le plus connu, pour les temps modernes, est celui des thalers de Marie-Thérèse. L'impératrice est morte en 1780, mais, depuis lors, on n'a cessé de fabriquer des monnaies à son effigie, en raison de la faveur dont les thalers jouissaient en Afrique et dans les pays du Levant. Pour que ces pièces soient acceptées, il faut, du reste, qu'elles reproduisent fidèlement le modèle et qu'elles en respectent scrupuleusement toutes les particularités. « Ces thalers doivent porter la date 1780 et les lettres SF ; le diadème de l'impératrice doit être orné de 5 à 8 perles (7 de préférence) et la fibule placée sur l'épaule doit en avoir 9 » (1). La monnaie est donc traitée comme une marchandise dont les qualités ont été reconnues ; l'acheteur fait confiance à la firme et à la marque qu'elle appose sur ses produits.

On peut observer le même phénomène dans l'antiquité. Les cités dont le numéraire bénéficiait d'un certain crédit sur le marché international tendaient aussi à modifier le moins possible l'aspect de leur numéraire. Dès le dernier quart du VI^e siècle, Athènes adopte la tête d'Athéna casquée comme type du droit et la chouette comme type du revers et, jusqu'au début du II^e siècle avant J.-C., la monnaie athénienne ne subit pour ainsi dire aucun changement. De même, Égine s'est contentée, dans la seconde moitié du V^e siècle, de remplacer l'image d'une tortue marine par celle d'une tortue terrestre, et Corinthe est restée fidèle aux types du Pégase et de la tête d'Athéna casquée (2). Quant à Cyzique, elle frappa jusqu'au IV^e siècle des statères

(1) G. LE RIDER, *op. cit.*, p. 180, n. 2.

(2) Toutefois, on tiendra compte, pour la circulation des monnaies d'Égine et de Corinthe, des remarques de C.M. KRAAY, *Hoards, Small Change et the Origin of Coinage*, dans *Journ. of Hell. Stud.*, 84 (1964), p. 78 ss.

d'électrum qui, pour certains traits tout au moins, prolongent les traditions de la monnaie archaïque (1).

Un autre problème est posé par les indications relatives à la valeur de la pièce. Comme je le faisais observer précédemment, ces indications figurent toujours sur nos monnaies, mais elles font généralement défaut sur les monnaies grecques. Des confusions pouvaient aisément se produire. Sans doute pouvait-on peser les pièces pour en vérifier la valeur. Mais on devine qu'il n'était guère commode, dans les transactions journalières, d'avoir constamment recours à la balance du changeur. On notera, d'autre part, que les Grecs utilisaient des monnaies divisionnaires en argent d'un très petit module et qui étaient particulièrement difficiles à distinguer les unes des autres. Ce sont ces monnaies minuscules, qui circulaient au marché et que l'on avait l'habitude de glisser « dans la mâchoire ».

Pour éviter les erreurs et faciliter la circulation monétaire, les Grecs ont eu souvent recours à un procédé fort ingénieux. Il consiste à diversifier les motifs qui décorent le numéraire. Au lieu d'indiquer la valeur de la pièce par un chiffre, comme nous le faisons aujourd'hui, ils la suggéraient par une sorte de langage symbolique, dont voici quelques exemples.

Si une cité utilise comme emblème l'image d'un animal, elle se contentera de mettre, sur ses pièces divisionnaires, une partie de cet animal, telle que l'avant-train ou la tête. Partant du même principe, les villes béotiennes qui frappent monnaie au type du bouclier réduisent ce bouclier à un demi-bouclier ou à un quart de bouclier, selon qu'il s'agit de l'hémiobole ou du quart de l'obole (2). On peut aussi procéder par multiplication : à Thasos, des dioboles du IV^e siècle portent au droit une tête janiforme et, au revers, deux cratères, dont l'un est inversé (3). A Mantinée, le revers du triobole est décoré d'un motif formé de trois glands disposés en étoile, alors que l'obole est ornée d'un seul

(1) Sur les caractères particuliers de cette monnaie, qui, à côté de traits archaïques, offre des types d'une grande diversité, voir C.M. KRAAY et M. HIRMER, *Greek Coins*, Londres, 1966, p. 368.

(2) Voir les observations d'IMHOOF-BLUMER, dans *Num. Zeitschr.*, 3 (1871), pp. 323 et 364 ; *Num. Zeitschr.*, 9 (1877), p. 59.

(3) Voir E. BABELON, *Traité des monnaies*, II, 4, n° 1155 (pl. CCCXXIII, 15 et 16).

gland (1). Même particularité encore sur de petites monnaies d'or frappées au nom des Pisates : ces pièces, de la valeur d'un trihémiobole, portent au revers un motif formé d'un assemblage de trois demi-foudres (2).

Ce ne sont pas là de simples fantaisies de graveurs et de nombreux motifs, qui nous surprennent par leur singularité, obéissent, en réalité, à des règles précises et répondent à des préoccupations pratiques. A Syracuse, le tétradrachme est décoré d'un quadrigé, le didrachme, d'un cavalier accompagné d'un second cheval, la drachme, d'un simple cavalier (3). A Athènes, on a fait preuve encore d'une plus grande ingéniosité pour distinguer l'obole, ses multiples et ses subdivisions. Je me suis souvent demandé à ce propos pourquoi les modernes ne s'inspirent pas davantage de l'exemple des anciens. Cela nous éviterait d'avoir des pièces de monnaie que l'on peut à peine distinguer les unes des autres sans se référer au chiffre qui en indique la valeur et aussi des émissions de timbres dont certaines prêtent à de fâcheuses confusions.

Ces réflexions sur la monnaie grecque, sur sa forme et sur sa fonction nous ont permis tout au moins d'entrevoir quelques-uns des problèmes de la circulation monétaire. Les textes des auteurs anciens nous apportent sur ces questions des témoignages que l'on ne saurait négliger et les pièces des auteurs comiques, qui évoquent des scènes de la vie quotidienne, sont à cet égard particulièrement instructives. Mais les textes ne peuvent suffire et l'essentiel de notre documentation est constitué par les monnaies elles-mêmes. Seule une étude systématique des trouvailles de monnaies peut nous permettre de reconstituer la circulation monétaire dans une région déterminée du monde grec. Des recherches de ce genre méritent d'être entreprises, car elles peuvent apporter d'intéressantes contributions à l'histoire de l'économie ancienne.

Je n'en veux pour preuve que l'étude consacrée par Louis Robert à la circulation des monnaies de la ville d'Histiée en

(1) Voir E. BABELON, *op. cit.*, II, 1, n° 1239-1242 (pl. XXXVIII, 20) ; II, 3, n° 954-956 (pl. CCXXVI, 29-31).

(2) Voir E. BABELON, *op. cit.*, II, 3, n° 1180 (pl. CCXXXV, 13).

(3) Voir Ch. SELTMAN, *Greek Coins*, 2^e éd., Londres, 1955, p. 75, pl. IX, 1-3.

Eubée (1). Par l'examen des trouvailles de monnaies, le savant français a réussi à prouver que le numéraire d'Histiée a circulé dans de nombreuses régions du bassin méditerranéen, en Thessalie, dans le Péloponnèse, sur les côtes de l'Épire et jusqu'à Naronia en Dalmatie, dans le sud de la Gaule, à Délos et en Crète, en Macédoine et en Thrace. On peut ainsi se faire une idée précise de l'importance commerciale de cette ville qui bénéficiait d'un excellent port et qui avait du reste adopté pour emblème sur son numéraire l'image d'une nymphe assise à la poupe d'un bateau.

Notons aussi l'intérêt que présente pour ces questions l'étude des pièces surfrappées. On entend par là des pièces qui ont été utilisées comme flans monétaires et qui ont donc reçu une seconde frappe. Des pratiques de ce genre ont dû se produire plus particulièrement dans les États qui, ne disposant pas de ressources minières, devaient importer les métaux destinés au monnayage. Or il arrive que l'on puisse distinguer les traces des types primitifs et identifier les monnaies qui ont servi à la surfrappe (2). On devine qu'il y a là aussi une source précieuse de renseignements sur la circulation des monnaies dans une région déterminée.

J'espère que cette brève esquisse aura suffi à montrer l'importance des problèmes de la circulation monétaire et à en souligner l'intérêt. Ces problèmes méritent de retenir l'attention non seulement des numismates, mais aussi de tous ceux qui s'occupent de l'histoire économique du monde grec. Comme l'écrit Louis Robert dans l'étude à laquelle je viens de faire allusion (3) : « Presque tout est à faire dans l'étude de la circulation des monnaies en dehors de la ville qui les a émises ». Il y a là une invitation à exploiter davantage les données de la numismatique, science que l'on a parfois tendance à négliger et qui est capable cependant de renouveler sur de nombreux points notre connaissance de l'antiquité.

(1) Voir L. ROBERT, *La circulation des monnaies d'Histiée*, dans *Études de numismatique grecque*, Paris, 1951, p. 179 ss.

(2) Sur les surfrappes en Italie méridionale, voir S.P. NOE, *Overstrikes in Magna Graecia*, dans *ANS, Museum Notes*, 7 (1957), p. 13 ss. ; C.M. KRAAY, *Caulonia and Southern Italian Problems*, dans *Numism. Chron.*, 1960, p. 66 ss.

En Crète, beaucoup de monnaies étrangères ont dû être apportées par les mercenaires ; voir G. LE RIDER, *Monnaies crétoises du V^e au I^{er} siècle av. J. C.*, Paris, 1966 (= *Études crétoises*, 15), p. 50 ss.

(3) L. ROBERT, *op. cit.*, p. 215.

PROCLAMATION

CONCOURS ANNUEL DE 1969

Six prix de 30.000 francs.
(Terme : 31 octobre 1968).

PREMIÈRE QUESTION : On demande une étude sur l'influence d'Aristote dans les *Moralia* de Plutarque.

Le prix est décerné à Mme Madeleine BAUDHUIN-VAN AUBEL, pour son mémoire intitulé : *L'influence d'Aristote sur les doctrines de l'âme et de la vertu dans les Moralia de Plutarque*.

DEUXIÈME QUESTION : On demande une étude sur la vie de Cléon, démagogue d'Athènes.

Le prix est décerné à M. Joseph LEMPEREUR, pour son mémoire intitulé : *Cléon, essai biographique*.

SIXIÈME QUESTION : On demande une étude sur l'administration des douanes dans les Pays-Bas au XVIII^e siècle.

Le prix est décerné à M. André VANDERBORGH, pour son mémoire intitulé : *Contribution à l'étude d'une administration d'Ancien Régime : Douane et douaniers dans les Pays-Bas autrichiens*.

Les autres questions n'ont pas reçu de réponse.

FONDACTIONS ACADÉMIQUES

Prix Joseph De Keyn

(Enseignement primaire ; 45^e concours, 1^{re} période, 1967-1968).

Un premier prix de 5.000 francs est décerné à Mme Frédérique PAPY, chef de travaux du Centre Belge de Pédagogie de la